



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques**Vingt-troisième session
Genève, 3-4 avril 2017**Rapport du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
sur les travaux de sa vingt-troisième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-troisième session plénière à Genève, les 3 et 4 avril 2017.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Canada, Chine, Chypre, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Italie, Japon, Malte, Népal, Pays-Bas, Nigéria, Sénégal, Serbie, Suède, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni).
3. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation mondiale du commerce (OMC). L'organisation intergouvernementale ci-après a participé à la session : Commission économique eurasiennne. L'organisation non gouvernementale ci-après a également participé à la session : GS1.
4. Le Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a ouvert la réunion. Il a appelé l'attention en particulier sur la récente entrée en vigueur, en février 2017, de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et indiqué qu'en des temps difficiles pour le commerce, sa facilitation était un domaine dans lequel les pays convenaient que davantage d'efforts devaient être faits. Il a fait savoir que la CEE, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, s'était déjà engagée à aider les États membres à mettre l'Accord en œuvre. Il a également indiqué que les recommandations de la CEE en matière de facilitation du commerce et les normes du CEFACT-ONU applicables aux transactions économiques seraient utiles à cet égard et a encouragé les États membres à appuyer ces activités importantes.
5. Le Président du CEFACT-ONU a fait des observations liminaires et souligné qu'il était important d'adopter l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, notamment en raison de son article 10 sur l'utilisation des normes internationales et les références à ces



normes. Il a déclaré que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies représentent une chance pour le CEFACT-ONU, car nombre des résultats attendus sont directement liés à ces objectifs. En outre, le Président a insisté sur la nature du travail du CEFACT-ONU, fondée sur un partenariat entre les secteurs public et privé. Il a souligné l'importance d'une participation active des chefs de délégation aux projets du CEFACT-ONU. Enfin, il a exprimé sa gratitude pour le travail du secrétariat et celui de tous les experts, ainsi que pour le soutien des chefs de délégations, tous ces acteurs contribuant au fonctionnement efficace du CEFACT-ONU.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le secrétariat a présenté le projet d'ordre du jour annoté ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/1/Rev.1.

7. La Plénière a adopté l'ordre du jour proposé (**décision 17-01**).

III. Élections (point 2 de l'ordre du jour)

8. Des élections ont été organisées pour repourvoir les postes de vice-présidents vacants. Les candidats retenus exerceront leurs fonctions pendant trois ans, de 2017 à 2020.

9. Le secrétariat a rappelé le contexte des élections et les étapes de l'appel à candidatures. Il avait reçu huit candidatures, celles de M. Ian Watt, de M. Colin Laughlan, de M. Tahseen Khan, de M. Raffaele Fantetti, de M. Harm Jan van Burg, de M^{me} Estelle Igwe, de M. Anders Grangård et de M^{me} Sylvia (Sue) Probert, présentées respectivement par les délégations de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de l'Italie, des Pays-Bas, du Nigéria, de la Suède et du Royaume-Uni.

10. La Plénière a élu les huit candidats par acclamation : M. Ian Watt, M. Colin Laughlan, M. Tahseen Khan, M. Raffaele Fantetti, M. Harm Jan van Burg, M^{me} Estelle Igwe, M. Anders Grangård et M^{me} Sylvia (Sue) Probert, en tant que vice-présidents du CEFACT-ONU pour la période 2017-2020 (**décision 17-02**).

11. Des élections ont également été organisées pour deux postes de rapporteurs régionaux. La délégation nigériane avait présenté la candidature de M. Ibrahima Diagne au poste de Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Afrique et la délégation indienne celle de M^{me} Urachada Ketprom pour le poste de Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Asie-Pacifique.

12. La Plénière a élu par acclamation M. Ibrahima Diagne en tant que Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Afrique et M^{me} Urachada Ketprom en tant que Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Asie-Pacifique (**décision 17-03**).

IV. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-deuxième session (point 3 de l'ordre du jour)

13. La cheffe de la Section de la facilitation du commerce de la CEE a présenté le document intitulé « Questions découlant des travaux menés depuis la vingt deuxième session et autres faits nouveaux survenus sur le plan international » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/3). Elle a fait savoir que le secrétariat appuyait une initiative multipartite intitulée « E-Commerce pour tous » proposée par la CNUCED pour faciliter l'assistance coordonnée dans le domaine du commerce électronique international. Cette initiative donnera l'occasion de diffuser et de mettre en œuvre les recommandations, les normes et les outils de la CEE et du CEFACT-ONU dans le cadre des activités d'autres organisations. L'initiative devait être lancée au cours de la dernière semaine d'avril 2017.

14. Elle a insisté sur la pertinence de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges au regard des activités du CEFACT-ONU. Plusieurs recommandations de la CEE, nouvelles et modifiées, appuient directement la mise en œuvre de l'Accord, notamment la Recommandation n° 1 sur la Formule cadre des Nations Unies, la Recommandation n° 4 sur

les organismes nationaux de facilitation du commerce, la Recommandation n° 18 sur les mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international, les Recommandations n° 33 et n° 36 sur le guichet unique et la Recommandation n° 40 sur les méthodes de consultation. Les normes susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord sont la Bibliothèque des éléments de base des Nations Unies, l'Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU), les listes de codes et les diverses spécifications relatives aux prescriptions commerciales (BRS), ainsi que les inventaires des spécifications des exigences (RSM). Le secrétariat de la CEE a contribué activement à la mise en œuvre de l'Accord en organisant des ateliers et des réunions sur ce sujet.

15. La cheffe a souligné l'importance de la coordination entre les organisations internationales, pour apporter aux pays un soutien efficace et effectif dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. À cette fin, la CEE a signé en avril 2017 un mémorandum d'accord avec le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique et continuera à collaborer étroitement avec ses partenaires que sont la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) pour soutenir conjointement les États membres.

16. Les activités du CEFACT-ONU sont également très pertinentes en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD. Les recommandations, normes et outils de la CEE et du CEFACT-ONU rendent le commerce et l'échange d'informations plus simples, plus rapides et moins onéreux, contribuant ainsi à renforcer la croissance, la productivité et l'emploi dans les pays. La CEE a élaboré une publication succincte sur la contribution des travaux du CEFACT-ONU à la réalisation des ODD.

17. Plus précisément, le CEFACT-ONU a travaillé sur des projets de gestion durable des pêcheries à l'appui de l'ODD 14, élaboré un cadre de traçabilité à l'appui de l'ODD 12 et créé des partenariats public-privé (PPP) de facilitation du commerce à l'appui de l'ODD 17. Il a également mené des travaux sur le contrôle du commerce de certains produits écologiquement sensibles et de certaines espèces menacées d'extinction à l'appui de l'ODD 15 et un projet sur les femmes dans la facilitation du commerce à l'appui de l'ODD 5.

18. S'agissant des activités de sensibilisation et de soutien, le secrétariat a fourni une assistance technique et un renforcement des capacités aux organismes gouvernementaux de contrôle du commerce et au monde des affaires en vue de la création d'un guichet unique en Albanie. En 2016, la Section de la facilitation du commerce de la CEE, en coopération avec le Groupe de travail 6 des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, avait lancé à l'intention du Kirghizistan un projet de renforcement des capacités destiné à familiariser les négociants et les fonctionnaires avec les réglementations, les politiques et les tendances liées au commerce aux niveaux international et national, projet qui doit prendre fin en 2018.

19. En 2016, la CEE avait entrepris de mettre à jour son Guide pratique relatif à la facilitation du commerce. Avec 10,5 millions de visites l'année dernière ce Guide est la plateforme de connaissances de référence pour la facilitation du commerce. Le secrétariat a exprimé sa gratitude à la Suède pour sa dernière contribution en date et a demandé aux pays de continuer à soutenir ce projet. La CEE récolte actuellement des fonds pour maintenir et améliorer le Guide en développant de nouveaux domaines, itinéraires et sections, pour faire de cet outil le portail central d'information sur la facilitation du commerce à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et en y incluant, à l'intention des pays, un point d'information « Unité d'action des Nations Unies » sur la facilitation du commerce.

20. Le Conseiller régional a présenté les services de conseil fournis à l'appui du développement et de la facilitation du commerce dans des pays en transition. Ces services relèvent de trois grands domaines d'action : aide à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, rationalisation des exigences en matière de documents pour le commerce et système du guichet unique et organismes nationaux de facilitation du commerce. Il a souligné l'importance de travailler à la mise en œuvre de la facilitation du commerce en étroite coopération avec les pays et les organisations internationales clefs et a encouragé le soutien continu à ce travail.

21. La délégation de l'Ukraine a salué le travail du Conseiller régional qu'elle considérait comme une contribution importante aux efforts faits par son pays pour bâtir une économie numérique destinée à faciliter les procédures commerciales.

22. La Plénière a pris note des questions qui avaient été soulevées depuis la dernière session et a prié le secrétariat de faire de nouveau un rapport similaire en 2018 (**décision 17-04**).

V. Aperçu des faits nouveaux par le Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

23. Le Président a informé les délégations des faits nouveaux survenus au sein du Bureau et a invité chaque Vice-Président du Bureau à rendre compte des activités relevant de leurs volets du programme et des travaux pertinents des experts du CEFACT-ONU.

24. La Vice-Présidente chargée du volet des procédures du commerce international a indiqué qu'un certain nombre de projets de recommandations, présentés pour qu'il en soit pris note au titre du point 7, avaient été menés à bien. Elle a aussi présenté sommairement les questions dont elle espérait qu'elles feraient l'objet de projets dans un avenir proche, tels que l'égalité des sexes dans la facilitation du commerce, l'interopérabilité des guichets uniques avec des plateformes du secteur privé, le modèle d'auto-évaluation du guichet unique et l'élaboration d'un guide de haut niveau sur la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Deux coordonnateurs (points focaux) assureront le suivi du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce et de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges pour renforcer la communication entre le secrétariat et les experts du CEFACT-ONU dans ces domaines.

25. Le Vice-Président chargé du volet des achats et des paiements a donné des informations actualisées sur les projets entrepris dans son domaine. Les projets menés à bien comprenaient le projet révisé relatif aux avis de paiement, le modèle de données de référence sur la chaîne logistique et le Livre vert sur le financement du commerce servant d'outil à la facilitation du commerce, présentés pour qu'il en soit pris note au titre du point 7. Les activités en cours comprennent des projets relatifs au financement des commandes, à la programmation de la chaîne d'approvisionnement et à l'extension des composantes techniques des messages industriels croisés, ainsi qu'une étude de fond sur la normalisation internationale des marchés publics. Des activités prospectives comprennent un projet de politique d'achats responsables lié à la cible 7 de l'ODD 12, une recommandation sur le financement du commerce inspirée du Livre vert et un modèle de données de référence sur l'adjudication électronique.

26. Le Vice-Président responsable du volet Navires a présenté un aperçu des projets menés dans le domaine du transport et de la logistique, ainsi que de ceux qui concernent le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) et rappelé que l'industrie des conteneurs maritimes utilisait massivement l'EDIFACT/ONU. Pour qu'il en soit pris note au titre du point 7, au cours de l'année écoulée, le projet relatif à la masse brute vérifiée a été achevé. Parmi les activités en cours figurent le modèle de données de référence sur le transport multimodal (MMT), la version électronique de la lettre de voiture internationale pour les transports routiers (eCMR), la filière logistique et les travaux d'harmonisation avec le Recueil sur la facilitation et le commerce électronique de l'Organisation maritime internationale (OMI). Les projets portant sur le suivi intelligent des conteneurs et la mise en place d'un bon de livraison électronique seront lancés plus tard. Une conférence sur le LOCODE/ONU s'est tenue en 2016, et le rapport correspondant sera présenté au titre du point 7 pour qu'il en soit pris note. Les répertoires 2016-1 et 2016-2 du LOCODE/ONU seront également présentés au titre du point 7 pour qu'il en soit pris note. Au nombre des activités figurent une étude de faisabilité et la communauté des coordonnateurs. Par ailleurs, il est prévu de créer un groupe consultatif sur le LOCODE/ONU, conformément au point 8 de l'ordre du jour et de réfléchir à l'idée de créer une gamme du LOCODE/ONU.

27. Le Vice-Président chargé du volet de la réglementation a rendu compte des projets qui ont été achevés, notamment le projet de livre journal et le projet relatif aux mouvements

transfrontières des déchets, qui sont tous les deux présentés au titre du point 7 pour qu'il en soit pris note. Parmi les activités en cours figurent les travaux relatifs à la norme ISO/PC295 et ceux qui concernent le projet visant à garantir des échanges électroniques transfrontaliers sécurisés à valeur juridique. Il a également été annoncé qu'un projet de modèle de données de référence relatif à la comptabilité et à l'audit et un projet de contrôle de l'audit seront bientôt étudiés. De nouvelles activités portant sur la cybersécurité, l'horodatage, le calcul des émissions de carbone et un projet transversal du CEFACT-ONU sur la chaîne de blocs devraient bientôt être lancées. Le Vice-Président a également rendu compte de la conférence sur la sécurité des interactions électroniques transfrontières, organisée en collaboration avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et invité les États membres à participer aux activités prévues.

28. Le Vice-Président chargé du volet sectoriel a rendu compte des projets achevés, notamment de ceux qui ont porté sur les échanges électroniques de données relatives à la pêche (FLUX v1.1), sur les recours commerciaux et les réclamations de biens, ainsi que le guide explicatif sur les produits destinés aux petits hôtels, qui figure au point 7 de l'ordre du jour pour qu'il en soit pris note. Le domaine de l'assurance a largement contribué à la Bibliothèque des éléments de base du CEFACT-ONU et a travaillé en collaboration avec le Comité européen de normalisation. Dans le domaine de l'agriculture, des travaux sont actuellement menés sur un guide relatif à un cadre de traçabilité des plantes, des animaux et de leurs sous-produits, ainsi que sur la maintenance des produits actuels tels que eCrops, eLab et le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF). Dans le domaine des voyages et du tourisme, les activités en cours comportent notamment un projet concernant les renseignements sur les destinations de voyage ainsi que des projets pilotes concernant les petits hôtels en Asie et dans le Pacifique. Le domaine des services de distribution s'emploie à harmoniser les données de référence pour le point de comptage et les paramètres mesurés sur le marché déréglementé de l'énergie. Dans le domaine de l'agriculture, une réflexion sera menée en vue de l'élaboration de directives de mise en œuvre des projets eCert (certificat sanitaire et phytosanitaire électronique), eCrop (informations concernant les produits agricoles) et Track and Trace (suivi et repérage), ainsi que d'un projet de certification électronique de la qualité et d'un modèle de données de référence pour l'agriculture. Par ailleurs, une Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches sera présentée pour décision au titre du point 8 de l'ordre du jour. Dans le domaine de l'assurance, des travaux sont prévus sur un modèle de données de référence de l'assurance, sur des projets relatifs aux composants transversaux et sur des schémas. Dans le domaine des voyages et du tourisme, il est également prévu de travailler sur un Livre vert du programme d'expériences, sur la mise en œuvre d'un appui aux petits hôtels et aux services d'information touristique, et sur un modèle de données de référence en matière de voyages et de tourisme.

29. Le Vice-Président chargé du volet de la méthodologie et de la technologie a rendu compte des faits nouveaux survenus depuis la dernière session plénière. Ainsi, dans le domaine des spécifications, il s'agissait de produire des documents expliquant les activités du volet, c'est-à-dire la version finale du guide explicatif sur les éléments de base des Nations Unies (Spécification technique des éléments de base des Nations Unies et Bibliothèque des éléments de base du CEFACT-ONU) et le guide explicatif sur l'EDIFACT/ONU, qui seront présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour pour qu'il en soit pris note. Parmi les activités en cours dans ce domaine, on trouve le projet d'en-tête normalisé et d'enveloppe des documents commerciaux mené en collaboration avec l'OASIS (Organization for the Advancement of Structured Information Standards), les formats de publication de bibliothèques, la publication du modèle de données de référence, le projet de gestion du code et la publication des produits de la version 2. À l'avenir, le domaine fournira un appui technologique au concept de pôle sémantique qui fait le lien entre les orientations futures (cadre stratégique B). Les coordonnateurs des bibliothèques et de la syntaxe ont achevé les travaux portant sur les versions D.16A, D.16A.1 et D.16B du répertoire EDIFACT/ONU, les versions 16A et 16B de la bibliothèque des éléments de base, ainsi que les versions D.16A, D.16A.1, D.16B de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU, qui seront présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour pour qu'il en soit pris note. Les activités en cours concernent principalement la version 17A de la bibliothèque et la validation du développement de la bibliothèque et du niveau le plus élevé

d'assurance qualité. Toutes les demandes de mises à jour des données pour la version 17B doivent être soumises au moins huit semaines avant le début du trentième Forum du CEFACT-ONU.

30. Le Président a rendu compte des activités du Bureau depuis la vingt-deuxième session plénière. Le Bureau a tenu des réunions téléphoniques bihebdomadaires et trois réunions, et a pris 63 décisions, dont les trois-quarts concernaient l'élaboration de projets. Le Président a également rendu compte des activités de liaison et de conférence auxquelles le CEFACT-ONU a été représenté, soit, pour l'année écoulée, plus de 50 événements dans toutes les régions du monde. Il a également pris note du début de l'utilisation de moyens de communication tels que Twitter, comme cela avait été demandé lors de la vingt-deuxième session plénière. Le CEFACT-ONU a fait l'objet de plus de 30 tweets et le Bureau a communiqué aux chefs de délégation un rapport trimestriel sur ses activités. Les principaux thèmes de l'année écoulée mis en évidence par le Président sont le programme de travail 2017-2018, l'appui au développement de projets et les activités de projet antérieures et postérieures au Processus d'élaboration ouvert (PEO) du CEFACT-ONU. Le Président a aussi insisté sur le rôle important joué par le secrétariat, qui a contribué à la diffusion des travaux du CEFACT-ONU, ainsi que sur la portée mondiale de ces activités de représentation, notamment avec la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

31. Le secrétariat a présenté les activités d'appui au CEFACT-ONU, notamment les travaux en cours sur la plateforme collaborative du CEFACT-ONU, de l'EDIFACT/ONU et d'autres bibliothèques, sur la maintenance du répertoire LOCODE/ONU, sur les activités de communication, en plus des activités importantes menées en collaboration avec l'OMC. Le secrétariat a fait état des ressources limitées qui sont disponibles pour ses activités d'appui et prévenu que toute coupe budgétaire pourrait avoir des incidences sur ses travaux.

32. La délégation du Canada a remercié le Bureau, le secrétariat et les experts du CEFACT-ONU qui œuvrent bénévolement, pour l'excellent travail accompli, et a demandé s'il était possible d'obtenir un rapport écrit de la conférence sur les échanges électroniques transfrontaliers sécurisés à valeur juridique. Le Président a indiqué que toutes les présentations faites lors du Forum CEFACT-ONU étaient consultables en ligne et que des informations sur l'avancée des projets étaient disponibles sur la plateforme collaborative du Centre.

33. La Plénière a pris note des faits nouveaux présentés par le Bureau et lui a demandé de faire de nouveau un rapport similaire en 2018 (**décision 17-05**).

VI. Rapports des rapporteurs (point 5 de l'ordre du jour)

34. Le Rapporteur pour l'Afrique et le Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique ont présenté leurs rapports sur les activités réalisées depuis la dernière session (documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/4 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/5).

35. Les activités du Rapporteur pour l'Afrique incluent l'évaluation d'un projet pilote de commerce électronique entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire et un accord conclu avec la Banque africaine de développement (BAD), qui porte notamment sur la création d'un portail commercial africain. Le Rapporteur pour l'Afrique a aussi indiqué qu'un deuxième guide portant sur la mise en œuvre d'un guichet unique a été élaboré et sera lancé dans le cadre de la semaine du commerce électronique de la CNUCED, lors d'une manifestation parallèle organisée conjointement par l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE) et le CEFACT-ONU, à Genève, à la fin avril 2017. Sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, des conférences concernant le guichet unique doivent être organisées dans six pays.

36. Le Rapporteur régional pour l'Asie et le Pacifique a évoqué le Mémoire d'accord devant être signé au cours de la session plénière entre la CEE et le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique. Il a aussi indiqué qu'un nouveau groupe de travail sur les cybermarchés internationaux a été créé au sein du

Conseil, dont les membres travaillent sur la version électronique du certificat sanitaire et phytosanitaire.

37. Le Bureau et le secrétariat ont remercié les Rapporteurs de leur contribution constante à un plus grand rayonnement du CEFACT-ONU en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique, les incitant à renforcer les synergies et la coopération interrégionales. La délégation des Pays-Bas a invité le Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique à développer les activités d'établissement de rapports sur la région.

38. La Plénière a pris note des rapports du Rapporteur pour l'Afrique et du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique et leur a demandé de rendre compte de nouveau de leurs activités en 2018 (**décision 17-06**).

VII. Activités d'autres organes de la CEE et organisations internationales présentant un intérêt pour le CEFACT-ONU (point 6 de l'ordre du jour)

39. Des représentants des organismes des Nations Unies énumérés ci-après ont informé les délégations d'activités intéressant le CEFACT-ONU : la CNUCED, le Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la CEE, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) de la CEE, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) de la CEE et le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) de la CEE. Ils ont mis en avant la qualité et la constance de leur coopération avec le CEFACT-ONU et mentionné de nouveaux domaines auxquels elle pourrait être étendue¹.

40. Le directeur du Service des transports et de la logistique de la CNUCED a exposé les trois objectifs clefs de son activité (efficacité du commerce, développement des revenus grâce à la logistique commerciale et commerce durable) qui doivent être atteints au moyen de trois piliers interconnectés : recherche et analyse, assistance technique et renforcement des capacités, et formation d'un consensus. Le Directeur par intérim de la Division du commerce de la CEE, s'exprimant au nom du WP.7, a souligné la nécessité croissante de travaux relatifs aux cybernormes (eStandards), particulièrement en matière de traçabilité dans le secteur de l'agriculture. Concernant les études récemment achevées, il a été noté que l'Accord sur la facilitation des échanges risquait d'entraîner une fragmentation des réformes autour de domaines distincts tout en limitant la portée des réformes de la facilitation du commerce.

41. Le Secrétaire du WP.6 a souligné combien il importait de promouvoir l'utilisation de normes par les décideurs et les entreprises, ainsi que l'adoption des objectifs de développement durable. Le WP.6 concentre ses travaux sur l'élaboration de cadres réglementaires communs, la poursuite de l'enseignement de la normalisation, les normes non sexistes, le renforcement de l'utilisation des outils de gestion du risque dans les politiques publiques et la promotion de partenariats entre les organismes de normalisation et les autorités aux niveaux local, national et mondial.

42. Les représentants du secrétariat du WP.30 ont souligné la pertinence de la Convention TIR² de 1975, d'autant que l'utilisation d'un modèle de transit sera stimulée par l'application de la Convention. La numérisation soulève des difficultés pour la participation au régime TIR, mais l'utilisation de la méthode de modélisation du CEFACT-ONU a beaucoup contribué à l'informatisation du régime.

43. Le secrétariat a fait une brève annonce concernant la deuxième enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier entreprise conjointement par les commissions régionales de l'ONU, qui est axée sur la mise en œuvre des mesures prévues par l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et sur les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Cette enquête servira de base

¹ Les exposés sont consultables à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=40403>.

² Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR.

au rapport mondial et aux cinq rapports régionaux qui devraient être présentés à la conférence de l'OMC sur l'aide au commerce qui se tiendra en juillet 2017. Le secrétariat a invité les représentants à donner leur avis sur cette enquête.

VIII. Recommandations et normes (point 7 de l'ordre du jour)

44. Le Président a donné un bref aperçu des différentes recommandations et normes que la Plénière aura à examiner.

45. Il a présenté la recommandation n° 36 sur l'interopérabilité des guichets uniques (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/6), soumise à la Plénière pour approbation. La délégation de l'Ukraine a félicité les experts qui ont participé à l'élaboration de cette recommandation et proposé quelques modifications à la traduction russe de ce document, pour lequel le secrétariat produira un rectificatif. La Plénière a approuvé la recommandation (**décision 17-07**).

46. Le Président a présenté la recommandation n° 1 sur une formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/7), qui a été soumise à la Plénière pour approbation. La Plénière a approuvé la recommandation (**décision 17-08**).

47. Le Président a présenté la recommandation n° 42 sur un mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/8), soumise à la Plénière pour approbation. Il a noté que ce projet avait été lancé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en vue de mettre en place un mécanisme de suivi de l'efficacité des mesures de facilitation du commerce et des transports. La délégation de l'Ukraine a proposé quelques modifications dans la version russe du document, qui seront prises en compte dans sa version publiée. La Plénière a approuvé la recommandation (**décision 17-09**).

48. Le Président a indiqué que la recommandation n° 41 sur les partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/9) avait été approuvée durant l'intersession, le 25 décembre 2016. La Plénière a pris note de la recommandation (**décision 17-10**).

49. La délégation des Pays-Bas a suggéré de limiter au minimum le nombre des approbations au cours de l'intersession afin que le contenu des documents puisse être débattu lors de la Plénière. La délégation de l'Ukraine a exprimé l'espoir que les annexes de la recommandation n° 41 seraient traduites en russe. Le secrétariat a expliqué que cela n'avait pas été possible en raison de la longueur du document et des contraintes de ressources.

50. La Plénière a pris note du résumé des recommandations et des normes (ECE/TRADE/346/Rev.1) qui a été soumis pour qu'il en soit pris note et pour être traduit en français et en russe (**décision 17-11**). Le secrétariat a remercié la délégation de l'Ukraine pour son appui à la traduction du document en russe.

51. Le Président a annoncé que depuis la dernière session plénière et conformément aux procédures convenues, il avait publié les versions D16.A et D16.B de l'EDIFACT/ONU, les versions 2016-1 et 2016-2 du répertoire LOCODE/ONU, les spécifications relatives aux prescriptions commerciales concernant la masse brute vérifiée, les spécifications relatives aux prescriptions commerciales concernant les avis de paiement industriels croisés, les spécifications relatives aux prescriptions commerciales concernant les mouvements transfrontières de déchets, le système de cartographie des exigences concernant les mouvements transfrontières de déchets, les spécifications relatives aux prescriptions commerciales concernant le modèle de données de référence sur la chaîne logistique, le système de cartographie des exigences concernant le modèle de données de référence sur la chaîne logistique, les spécifications relatives aux prescriptions commerciales concernant la facturation industrielle croisée, le système de cartographie des exigences concernant la facturation industrielle croisée, les spécifications relatives aux prescriptions commerciales concernant les registres de comptabilité, et le système de cartographie des exigences concernant les registres de comptabilité.

52. La Plénière a pris note des normes présentées par le Président et a demandé qu'elles continuent d'être mises à jour régulièrement (**décision 17-12**). Le Président a félicité les experts du CEFACT-ONU pour leur travail, particulièrement pour les activités de validation et de maintenance des bibliothèques.

53. Le Président a présenté la note technique sur la terminologie relative au guichet unique et à d'autres plateformes électroniques (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/10). La délégation du Sénégal a souligné l'importance de cette note technique qui clarifie et favorise le processus de prise de décisions dans l'élaboration du guichet unique et a soumis des commentaires qui devraient donner lieu à un rectificatif. La délégation de l'Ukraine a indiqué quelques corrections à apporter à la traduction russe du document, dont le secrétariat publiera une version révisée. La Plénière a pris note du document, y compris des modifications proposées (**décision 17-13**).

54. La Plénière a pris note du livre blanc sur un modèle de données de référence (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/11) (**décision 17-14**). La délégation des Pays-Bas a indiqué que pour optimiser leur efficacité, les modèles de données de référence et la bibliothèque des éléments de base devraient être harmonisés avec le modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), puisqu'aux Pays-Bas ce modèle est régi par une réglementation nationale. Le Président a répondu que le CEFACT-ONU avait adopté une démarche similaire pour s'aligner le plus possible sur ce qui avait été fait par l'OMD. Cette harmonisation est d'ailleurs l'une des préoccupations du CEFACT-ONU.

55. La Plénière a également pris note du livre vert sur le financement du commerce extérieur comme outil de facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/INF.1) (**décision 17-15**) et des directives sur le modèle de données de référence sur la chaîne d'approvisionnement (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/INF.2) (**décision 17-16**).

56. Les guides explicatifs, un nouveau type de produits qui découle des recommandations de la CEE et des normes du CEFACT-ONU, ont été présentés à la Plénière, qui a également pris note du guide explicatif sur les éléments de base des Nations Unies (Spécification technique des éléments de base des Nations Unies et Bibliothèque des éléments de base du CEFACT-ONU) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/12) (**décision 17-17**) et du guide explicatif sur les produits destinés aux petits hôtels (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/13) (**décision 17-18**).

57. La Plénière a pris note que le guide explicatif sur l'EDIFACT/ONU, présenté à la vingt-deuxième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/7/Rev.1), avait été traduit en français et en russe (**décision 17-19**).

58. Le Président a présenté le rapport sur la Conférence LOCODE/ONU qui a eu lieu à Genève le 28 avril 2016 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/14). La Plénière a pris note du rapport du secrétariat (**décision 17-20**).

59. Comme suite à la décision de la Plénière 16-16 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/2, par. 64), le Bureau du CEFACT-ONU, en coordination avec le secrétariat, a élaboré un questionnaire visant à recueillir des informations auprès des États membres et des organisations internationales afin d'établir un rapport sur l'utilisation des produits du CEFACT-ONU. Le Président a présenté le questionnaire et invité les chefs de délégation à appuyer la communication d'informations pertinentes.

60. La délégation du Royaume-Uni a salué cette initiative et suggéré l'ajout de deux questions sur l'opinion que les répondants ont du CEFACT-ONU et sur les éventuelles améliorations à apporter. Le représentant du GS1 a proposé de communiquer les résultats d'une enquête similaire que son organisme mène chaque année. La délégation de l'Autriche a dit craindre que ce questionnaire ne permette de recenser que les utilisations les plus évidentes et elle a suggéré de recueillir des témoignages d'expériences concluantes. Le Président a salué cette remarque et a indiqué que le Bureau étudiera cette possibilité. La délégation japonaise s'est déclarée satisfaite du questionnaire, mais a exprimé quelques doutes quant à la capacité des répondants à estimer la fréquence d'utilisation.

61. La Plénière a pris note du questionnaire et le Bureau rendra compte des résultats de l'enquête à la prochaine Plénière (**décision 17-21**).

IX. Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU (point 8 de l'ordre du jour)

62. À la demande du Bureau, le secrétariat a préparé une synthèse du mandat et du cahier des charges du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15), qui réunit cinq différents documents de procédure, et il les remplacera. La délégation des Pays-Bas a félicité le secrétariat et le Bureau pour l'excellent travail effectué lors de la préparation de ce document de synthèse. Elle vérifiera si sa législation nationale n'est pas en contradiction avec l'alinéa c) du paragraphe 34 du mandat et du cahier des charges du CEFACT-ONU.

63. La Plénière a approuvé le document avec de légères modifications. Le secrétariat intégrera les modifications convenues et soumettra la version révisée du document au Comité exécutif pour approbation (**décision 17-22**). Le document entrera en vigueur une fois approuvé et les documents antérieurs seront abrogés.

64. Le secrétariat a présenté le mandat et le cahier des charges de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16) ainsi que ceux du Groupe consultatif sur le Code des lieux utilisés pour le commerce et les transports de l'ONU (LOCODE/ONU) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17). La Plénière a approuvé le cahier des charges de l'Équipe de spécialistes et lui a demandé de faire rapport lors de la prochaine Plénière (**décision 17-23**). Elle a également approuvé le cahier des charges du Groupe consultatif et lui a demandé de faire rapport lors de la prochaine Plénière (**décision 17-24**).

X. Futurs défis à relever à l'appui de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (point 9 de l'ordre du jour)

65. Le CEFACT-ONU apporte un appui permanent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, par exemple à travers ses travaux sur le rôle des femmes dans la facilitation du commerce. Dans ce contexte, le secrétariat a présenté une note de synthèse (ECE/TRADE/CEFACT/2017/18) qui donne un aperçu de la façon dont les travaux du CEFACT-ONU visant à éliminer les disparités entre les sexes permettront d'optimiser les gains tirés de la facilitation du commerce en développant les possibilités offertes par le commerce international, la compétitivité des pays et la croissance économique durable. La Plénière a pris note du document (**décision 17- 25**).

66. Le chef de la délégation allemande a fait un exposé sur l'utilisation des produits du CEFACT-ONU en matière de facturation électronique et sur les récentes activités européennes dans le domaine de la normalisation. Le langage XML du CEFACT-ONU fera partie des syntaxes obligatoires pour les achats publics par voie électronique. Il a souligné l'utilisation de la facturation hybride et indiqué que les modèles XML du CEFACT-ONU étaient abondamment utilisés dans le contexte allemand en raison de leur fiabilité et des mises à jour qui leur sont apportées.

67. Des intervenants de la CNUCED, de l'OMC et du PNUE ont eu l'occasion de faire part de leur vision des évolutions à venir pour la dimension environnementale du Programme 2030 et de ses liens avec la facilitation du commerce, particulièrement en ce qui concerne la viabilité des pêches, les pratiques durables de passation des marchés publics et le commerce équitable et vert.

68. L'expert de l'OMC a présenté les travaux du Comité du commerce et de l'environnement, qui sont actuellement consacrés aux questions relatives à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, aux matières organiques et autres critères de durabilité, ainsi qu'aux déchets. Le secrétariat a attiré l'attention sur les possibles liens avec les activités en cours du CEFACT-ONU.

69. Le représentant de la CNUCED a informé la Plénière des résultats du récent forum régional sur les pêches qui s'est tenu à Genève, des préparatifs de la Conférence sur les océans qui se tiendra à New York en juin 2017 et de l'invitation à agir pour la réalisation de

l'objectif de développement durable ODD 14. Il a également fait référence à la norme de terminologie des pêches pour un échange universel (FLUX) du CEFACT-ONU, qui joue un rôle important dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le secrétariat a indiqué que les experts du CEFACT-ONU avaient soumis une proposition de communication à la Conférence et qu'ils travaillaient sur un projet en réponse à l'invitation à agir.

70. Le PNUE a fait un exposé sur les actions menées en matière de pratiques durables de passation des marchés publics, les tendances en la matière et les liens avec la cible 7 de l'ODD 12. Il a souligné la nécessité d'aider les pays les moins avancés à développer leur production de biens et de services compatibles avec les exigences environnementales, puisque la demande en la matière va augmenter en raison de la prise en compte de plus en plus fréquente de critères de durabilité dans les appels d'offres publics. Un appui pourrait être requis pour l'écoétiquetage et l'acquisition de technologies de pointe.

XI. Programme de travail du CEFACT-ONU pour 2017-2018 (point 10 de l'ordre du jour)

71. Le Président a présenté pour approbation le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2017-2018 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/19). Ce document, qui a été préparé par le Bureau en consultation avec les coordonnateurs de domaine, est pleinement conforme aux Orientations futures du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20).

72. Le Président a souligné que le programme de travail avait été intégralement établi sur la base des orientations futures et qu'il devait permettre d'aider les États membres et les parties prenantes qui s'intéressent aux prescriptions en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques à tirer le meilleur profit de la série des normes du CEFACT-ONU.

73. Les délégations des Pays-Bas, de l'Ukraine, de l'Allemagne et du Japon ont fait des observations concernant la façon d'utiliser les produits, la reproduction et l'harmonisation avec les normes existantes, ainsi que la collaboration avec d'autres organismes et entités de normalisation. La délégation de la Fédération de Russie s'est prononcée en faveur des domaines d'activité du CEFACT-ONU et a souligné l'importance de développer le commerce transfrontière sans support papier, crucial pour le développement durable. La Plénière a approuvé le projet de programme de travail pour 2017-2018 après y avoir apporté des modifications mineures (**décision 17-26**).

XII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

74. Les délégations ont été invitées à débattre d'autres questions qui n'auraient pas été abordées précédemment au cours de la session.

75. La délégation allemande a demandé des éclaircissements au sujet de la préoccupation exprimée par les Pays-Bas concernant l'harmonisation de la bibliothèque des éléments de base du CEFACT-ONU avec le modèle de données de l'OMD et demandé à ce pays s'il prévoyait de préparer un projet sur ce sujet.

76. La délégation des Pays-Bas a répondu que son objectif n'était pour l'instant que de susciter une prise de conscience à ce sujet et que puisque cette harmonisation existait déjà un projet ne semblait pas nécessaire.

77. La délégation chinoise a souligné l'importance du commerce électronique et proposé le lancement d'un projet dans ce domaine. Le secrétariat a précisé qu'il se félicitait certes de la soumission de projets mais que les pays devaient être prêts à fournir les ressources nécessaires pour financer les projets supplémentaires.

78. Le Président a présenté le nouveau projet de structure du Bureau du CEFACT-ONU pour discussion et approbation à la prochaine réunion du nouveau Bureau.

XIII. Adoption des décisions et du projet de rapport de la vingt-troisième session (point 12 de l'ordre du jour)

79. La Plénière a adopté les décisions prises ainsi que le rapport de la vingt-troisième session (**décision 17-27**).
